



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des TISF

Question écrite n° 40006

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le métier de technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF). Ce dernier est à la fois essentiel, mal connu et peu valorisé. Travaillant dans la durée avec les publics accompagnés, ces personnes sont à même de détecter les premiers symptômes de dysfonctionnements familiaux graves. Interlocuteur de plus en plus privilégiés des assistantes sociales, de l'aide sociale à l'enfance, de la justice ou des psychologues, ils permettent une prise en charge précoce pouvant éviter des placements et des traumatismes. Alors que 60 % des TISF ont plus de 45 ans, les départs en retraite se multiplient tandis que 85 % des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) connaissent des difficultés à recruter. S'il y a déjà plus de vingt ans que le statut de ces travailleurs sociaux est officiellement reconnu, leur image, trop souvent associée à celle de l'aide-ménagère, tarde à évoluer. En effet, la formation initiale, qui n'a connu aucune réforme depuis quinze ans, a besoin d'être sérieusement dépoussiérée et la revalorisation salariale est une piste sérieuse pour renforcer l'attractivité pour ces emplois. Même si ces professionnels incarnent aujourd'hui les orientations stratégiques du Gouvernement en matière de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance, les avancées tardent à voir le jour. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les dispositions que le Gouvernement va mettre en place afin de revaloriser les TISF et le recrutement de ces derniers.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40006

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5285

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)